Foyer Albert Thomas, non aux licenciements des salarié-es !

Le 22 décembre dernier, le Tribunal de Grande Instance de Tours a décidé la liquidation judiciaire de l'association « Albert Thomas », gestionnaire du foyer Albert Thomas

Cette décision entraîne le licenciement des 7 salarié-es.

Nous refusons que nos collègues paient le prix de cette décision, qu'ils et elles soient ainsi privé-es de leur emploi.

Travailleuses et travailleurs du secteur social et médicosocial, nous restons solidaires de nos collègues :

- NON aux licenciements pour raison économique
- POUR que l'association gestionnaire et les pouvoirs publics rendent des comptes devant les tribunaux
- POUR que le maintien de l'activité, de tous les postes, de tous les emplois, la reprise des salarié-es du foyer Albert Thomas soient prioritaires par le futur repreneur

nom	prénom	établissement	signature